

Loi sur la fusion et travail de l'auditeur

05 novembre 2020 (Lausanne, le matin)

Nouveauté



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse à toutes les personnes qui veulent comprendre comment se déroulent les différentes restructurations prévues par la LFus, en particulier aux responsables financiers, aux consultants, auditeurs et conseillers expérimentés.

Contexte et problématique

La loi sur la fusion (Lfus) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004. Elle règle les aspects de droit privé lors de l'adaptation de structures juridiques. Elle traite divers modes de restructuration, tels que la fusion, mais aussi la scission, le transfert de patrimoine et la transformation. Ce séminaire a pour vocation d'expliquer de manière didactique la loi et de mettre en avant les différents travaux qu'un auditeur doit effectuer dans le cadre légal. Il permet aussi aux praticiens de comprendre les différentes procédures prévues par la loi afin de donner des prestations de qualité à ses clients.

Objectifs

Ce programme permettra aux participants d'avoir les connaissances nécessaires pour effectuer des restructurations ou donner des conseils sur le sujet. Il permettra d'avoir une vue d'ensemble claire des procédures de restructuration et des travaux à fournir par les auditeurs, ainsi que de maîtriser les aspects juridiques de la LFus.

Thèmes

- La fusion: les caractéristiques, la procédure ordinaire, les rôles des différents intervenants notamment du réviseur, les cas particuliers et le calcul du rapport d'échange.
- La scission: les caractéristiques, la procédure ordinaire, les rôles des différents intervenants notamment du réviseur et les cas particuliers.
- Le transfert de patrimoine: les caractéristiques, la procédure ordinaire et les rôles des différents intervenants notamment du réviseur.
- Le transfert de patrimoine: les caractéristiques, la procédure ordinaire et les rôles des différents intervenants notamment du réviseur.
- Les aspects juridiques et pratiques

Méthode

Le programme alterne les aspects théoriques et pratiques, avec des exemples tirés de la pratique de l'animateur.

Responsable du séminaire et conférencier

Philippe Tzaud, expert-comptable diplômé, associé, PricewaterhouseCoopers SA, Genève



Philippe Tzaud

Date

05.11.2020 le matin

Lieu

Lausanne Palace
Rue du Grand Chêne 7-9
1002 Lausanne
www.lausanne-palace.ch

Prix du séminaire

CHF 410.- non-membre
CHF 360.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- Collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse
- Alumni membre individuel d'EXPERTsuisse
- Membre d'un partenaire en formation continue
- Non membre

Loi sur la fusion et travail de l'auditeur

- 05 novembre 2020 (Lausanne, le matin)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée
- Facture à l'adresse professionnelle
- Correspondance à l'adresse privée
- Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant le date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.